

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Compagnie”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 31 mars 2009

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 12 mai 2009 et devrait être lu conjointement avec les états financiers trimestriels de la Compagnie pour la période terminée le 31 mars 2009 et les notes qui y sont afférentes et les états financiers annuels de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et les notes qui y sont afférentes.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Compagnie est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 31 mars 2009, la Compagnie a complété la compilation et l'interprétation des données d'exploration du programme de forage 2008 sur la propriété Rouyn. Ce programme, qui a inclus approximativement 17 000 m de forage, a permis de découvrir deux nouvelles zones aurifères distinctes aux cibles Lac Gamble et Cinderella.

La Compagnie a réalisé un estimé des tonnes et de la teneur potentielles à chacune de ces cibles sur la base d'une méthode polygonale manuelle, utilisant des polygones contrôlés par la localisation des forages, aux points de percé le long d'un axe tabulaire à pendage vers le nord du Groupe de Piché. L'estimé pour la cible du Lac Gamble a produit un gîte aurifère conceptuel d'un minimum de 1,5 à 1,7 million de tonnes avec une teneur de 9 à 10 g/t Au pour un contenu de 500 000 à 525 000 onces d'or et l'estimé pour la cible Cinderella a produit un gîte aurifère conceptuel d'un minimum de 250 000 à 270 000 tonnes d'une teneur de 15 à 16 g/t Au pour un contenu de 120 000 à 140 000 onces d'or¹.

La Compagnie a prévu un programme de forage d'un minimum de 20 000 m pour 2009 au coût de 100 \$ / m pour un total de 2 000 000 \$. L'objectif principal du programme est d'agrandir les zones aurifères connues aux cibles Lac Gamble et Cinderella. Du forage sera également effectué aux cibles à l'est (Smokey Creek, Bouzan Ouest et Lac Bouzan) à des profondeurs plus importantes que celles du programme 2008, l'objectif étant de localiser des zones d'altération à teneur plus élevée. Yorbeau a l'intention de financer le programme 2009 et de recueillir des fonds pour son fonds de roulement principalement en procédant à une offre de droits auprès de ses actionnaires, ce qui leur permettra d'acquérir des actions accréditatives et des actions ordinaires de la Compagnie.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2009, la Compagnie a subi une perte nette de 411 827 \$ comparativement à une perte nette de 257 515 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres, pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2009, ont totalisé 974 \$. Les dépenses pour la période se sont

¹ À ce jour, la quantité et la teneur potentielles des gîtes aux cibles Lac Gamble et Cinderella sont hypothétiques, l'exploration n'est pas suffisante pour délimiter des ressources minérales sur ces gîtes et il n'est pas certain qu'une exploration plus poussée permettrait d'en établir la présence.

élevées à 412 801 \$ comparativement à 261 719 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2008. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 149 422 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation du coût des relations avec les investisseurs, des frais légaux et du personnel. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2009, la Compagnie a encouru un total de 187 989 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 438 315 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), lesquelles ont toutes été engagées sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
31 mars 2009	974 \$	(411 827) \$	(0,01) \$
31 décembre 2008	5 838 \$	(521 256) \$	(0,01) \$
30 septembre 2008	14 911 \$	(232 365) \$	(0,01) \$
30 juin 2008	5 867 \$	(298 466) \$	(0,01) \$
31 mars 2008	4 204 \$	(257 515) \$	(0,01) \$
31 décembre 2007	76 997 \$	(615 994) \$	(0,01) \$
30 septembre 2007	60 150 \$	(154 966) \$	(0,01) \$
30 juin 2007	8 451 \$	(228 035) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Liquidité

La Compagnie a financé ses activités presque exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 31 mars 2009, l'encaisse et les dépôts à terme de la Compagnie totalisaient 106 469 \$ comparativement à 702 593 \$ au 31 décembre 2008. Le fonds de roulement au 31 mars 2009 était de 131 981 \$ comparativement à 742 879 \$ au 31 décembre 2008. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Compagnie relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les normes comptables du Canada vont converger vers les Normes internationales d'information financière (« NIIF ») et que les compagnies publiques devront présenter leur information financière conformément à ces normes, avec des données comparatives, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les NIIF utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais des différences significatives en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir doivent être prises en compte.

Le plan de conversion aux NIIF de la Compagnie consiste en 4 phases soit : l'analyse, la conception, la réalisation et l'implantation. Le plan vise à déterminer l'incidence que les NIIF auront sur les méthodes comptables et décisions de mise en œuvre, sur l'infrastructure, sur les activités commerciales et sur les activités de contrôle.

La Compagnie a commencé la première étape de son plan de conversion, qui consiste en une étude préliminaire visant à analyser l'information financière existante et à repérer les principaux domaines où les NIIF devraient avoir une incidence. La Compagnie a l'intention de finaliser cette première étape au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2009. Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie présentera dans ses rapports de gestion des mises à jour sur le programme de mise en application des NIIF.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Compagnie à la fin de la période terminée le 31 mars 2009. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Compagnie et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Compagnie n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 31 mars 2009. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie survenu pendant la période commençant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 mars 2009 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Compagnie, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Compagnie d'un montant de 100 900 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2009.

Au cours de cette période, Yorbeau a payé 48 176 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau sans frais additionnels.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Compagnie d'un montant de 5 400 \$ et une somme de 12 500 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Compagnie, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Compagnie consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 129 979 250 étaient émises et en cours au 12 mai 2009. À cette date, la Compagnie avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 225 000 actions à des prix variant de 0,25 \$ à 0,35 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Compagnie sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.